

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025



Date de convocation : 08/09/2025
Date d'affichage : 08/09/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents : JC. GEFFROY, adjoint,
M.DELACOUR – PY. LENORMAND (*arrivée à 19h24*) – P. DERLY – T. NEYT – M. LOPEZ
Formant la totalité des membres en exercice.

Absents : S. CAILLAUD - J. FERRAND DEBART - E. OLLIVIER

Marc DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2025 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND :

M. le Maire présente le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes du Vexin Normand.

CENTRE DE GESTION : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN REFERENT SIGNALEMENT :

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 obligeant les employeurs publics à mettre en place un dispositif de signalement permettant de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes pour les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Vu la proposition du centre de gestion d'un service mutualisé répondant aux exigences induites par la réglementation ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un référent signalement avec le centre de gestion de la fonction publique de l'Eure.

FINANCES : SUBVENTION VILLE A JOIE ET DEVIS GRILLAGE MUR RUELLE DU FORT :

M. le Maire informe que les organisateurs de Ville à Joie demande une participation communale de 138 €. Le conseil municipal accepte le versement de cette subvention pour soutenir cette initiative. Cette animation s'est déroulée cette année le 22 août dernier à Authevernes.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise FOURNAUX pour la pose d'un grillage au-dessus du mur de soutènement ruelle du Fort d'un montant de 1 929,70 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite, estimant qu'il revient au propriétaire de faire ces travaux.

DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU :

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand (SIEVN) déploie sur son territoire un nouveau dispositif : la télérelève des compteurs d'eau dans le cadre d'une politique de gestion durable de l'eau et de la préservation de la ressource en eau.

La société BIRDZ a été mandatée par Véolia pour déployer ce dispositif.

A cette fin, un réseau radio doit être déployé consistant en la pose d'antennes et relais sur le domaine public (candélabres, panneaux de signalisation, etc...)

Considérant les bénéfices de ce dispositif de relevé à distance des consommations d'eau (détection rapide de fuites, facturation réelle de la consommation, etc...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la société BIRDZ.

QUESTIONS DIVERSES :

- Recensement de la population : il se déroulera de mi-janvier à mi-février 2026.
- Chiens : M. le Maire informe qu'il est de plus en plus souvent sollicité par des problèmes d'aboiements de chiens provoquant des tensions entre voisins. Il pourrait être proposé aux personnes concernées de faire éduquer leurs chiens en les orientant vers des associations et en organisant une journée de sensibilisation avec la présence d'un éducateur. Le conseil municipal propose dans un premier temps d'adresser un courrier aux propriétaires de chiens concernés en leur orientant vers le club KN1 situé sur la commune.
- SYGOM : M. Lenormand indique que ses bacs à la ferme ne sont pas toujours ramassés. Le problème sera remonté au syndicat. M. le Maire informe qu'une réunion sur le compostage se tiendra le mercredi 15 octobre à la salle des fêtes avec remise d'un composteur aux personnes inscrites.
- Permis de construire : M. Lenormand informe que suite au dépôt de son permis de construire pour un bâtiment agricole, on lui demande un retrait de 15m par rapport à la sente de St Clair (règlement du PLU). Il souhaiterait soit une révision du PLU soit une proposition de rachat de cette sente. Cette sente n'est ni entretenue, ni praticable. Un rendez-vous explicatif sera pris avec le service d'instruction du droit du sol de la communauté de communes.
- Voirie : M. Derly remercie la commune pour la pose des panneaux d'interdiction de circulation aux 3,5 tonnes dans sa rue et propose de réunir la commission voirie pour déterminer l'emplacement des stops dans cette même rue. Réunion programmée samedi 20 septembre.
- Noël 2025 : Problème de date à décaler du 14 décembre au 7 décembre pour les enfants.
- Caniveaux : le service technique de la comcom sera contacté pour des problèmes de caniveaux rue du claquet. M. Lenormand demande la fin du nettoyage au bout de la rue du bois moulin entre le caniveau et le fossé. M. le Maire en informera notre agent.

La séance a été levée à 22h00